

| |
|---|
| Imputation budgétaire BP 2003 / Chapitre 23 Article 2315 Montant : 650 000 € |
|---|

RAPPORT N° 03/1-48
au Conseil Municipal

OBJET

AMENAGEMENT DU CHEMIN YLANG YLANG A BOIS-DE-NEFLES
ENTRE LES CHEMINS DES FRANCISCEAS ET LE CHEMIN DES PRUNIERIS

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

Dans l'objectif d'améliorer la circulation entre le centre ville et les hauts de Moufia et Bois-de-Nèfles, et de sécuriser les piétons dans ce secteur, la ville se propose de lancer des travaux d'aménagement du Chemin Ylang Ylang, partie comprise entre le Chemin des Franciscéas et le Chemin des Pruniers.

Les travaux d'aménagement comprennent :

- la maîtrise foncière de l'emprise prévue au POS (12m),
- l'élargissement de la voie,
- la réfection de murs de soutènement et de clôtures,
- la construction de trottoirs,
- la réfection de la voie en enrobés,
- le marquage et la signalisation routière correspondante.

Le montant prévisionnel des travaux est évalué à 650 000 € TTC.

Ces travaux seront exécutés à partir du mois de MAI 2003 pour une durée de 7 mois environ.

La dépense correspondante sera imputée au budget communal au Chapitre 23 Article 2315.

Je vous demande en conséquence :

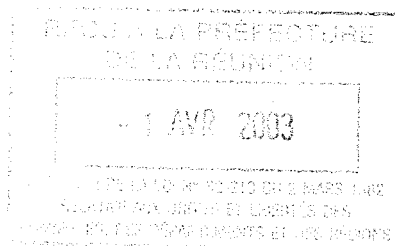
- d'adopter le plan de financement,
- d'approuver le coût prévisionnel des travaux,

RAPPORT N° 03/1-48

- d'approuver les procédure et les caractéristiques du marché (appel d'offres ouvert article 296 et suivants du CMP),
- d'approuver le projet d'aménagement et le DCE,
- de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres et de l'avis d'appel public,
- d'autoriser la signature du (des) marché(s) par moi-même ou par mon Délégué avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) par la commission appel d'offres ou en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 03/1-48
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 21 mars 2003**

OBJET

**AMENAGEMENT DU CHEMIN YLANG YLANG A BOIS-DE-NEFLES
ENTRE LES CHEMINS DES FRANCISCEAS ET LE CHEMIN DES PRUNIERES**

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

**LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Les crédits seront imputés sur le Chapitre 23 Article 2315 ;

Sur le RAPPORT N° 03/1-48 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Adopte le plan de financement.

ARTICLE 2

Approuve le coût prévisionnel des travaux.

ARTICLE 3

Approuve la procédure et les caractéristiques du marché (appel d'offres ouvert article 296 et suivants du CMP).

ARTICLE 4

Approuve le projet d'aménagement cité en objet et le DCE.

ARTICLE 5

Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres et l'avis d'appel public.

ARTICLE 6

Autorise la signature du (des) marché(s) par moi-même ou par mon Délégué avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) par la commission d'appel d'offres ou en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 28 MARS 2003

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

